Martigny, mercredi 15 juin 1932. — *72me année* — No 69.

LE CONFÉDÉRÉ

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
Paraissant à MARTIGNY les lundi, mercredi et vendredi

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Administration et Annonces N° 2.52, Rédaction N° 31

ANNONCES :
Canton . . . 8 ct. / Suisse . . . 12 ct. / Etranger . . 15 ct. } le mm.-ligne ou son espace
RÉCLAMES :
Canton . . . 20 ct. / Suisse . . . 30 ct. / Etranger . . 45 ct. } le mm.-ligne ou son espace
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Vevey, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich, Aarau, Bâle, Berne, etc., etc.

Ils choisiront...

Sous le titre *« Il faut choisir »*, la *Patrie valaisanne* publiait, il y a quelques jours, un de ces articles dont elle a le secret et dont la lecture nous fait croire revenus quelques siècles en arrière.

Nous nous serions certainement abstenu de prendre la plume si cet article n'avait pas déformé les opinions émises par les orateurs qui prirent la parole au congrès des Jeunesses libérales-radicales du canton. Ces dernières années, les journaux cléricaux, chaque fois qu'ils en avaient l'occasion, reprochaient au parti libéral-radical d'être contre la religion, contre l'église et de vouloir la déchristianisation du pays.

Les orateurs radicaux ont voulu, à Sierre, une fois de plus mettre fin à cette légende, exploitée depuis trop longtemps par des adversaires sans scrupules ; et, évidemment, la *Patrie* n'est pas satisfaite de se voir enlever une arme qu'elle comptait employer au cours des futures élections.

M. C. A. écrit : « L'école neutre et laïque, d'où est exclue la religion est contraire aux premiers principes de l'éducation ; l'Eglise demande que tout l'enseignement soit imprégné d'esprit religieux ; nos libéraux veulent, eux, bannir cet esprit des écoles et des collèges. »

Nous ne ferons pas l'injure au rédacteur de la *Patrie valaisanne* de croire qu'il n'a pas compris les discours prononcés par les orateurs libéraux-radicaux. Mais nous l'accusons formellement de travestir les opinions émises. Ce que nous entendons par école neutre et laïque, c'est une école dans laquelle l'enseignement est donné par des instituteurs au courant de la vie humaine et qui, préparés à cette tâche, développent l'intelligence et l'âme de leurs élèves selon les principes de la science. (On sait que science et religion ne s'excluent point).

Prétendre que nous voulons chasser la religion des écoles est contraire à la vérité. Nous demandons justement que l'instruction religieuse soit confiée à des spécialistes, à ceux qui sont le mieux à même de la donner, c'est-à-dire aux ecclésiastiques. Mais nous réclamons aussi l'application, en Valais comme ailleurs, des dispositions de la Constitution fédérale librement acceptée par le peuple et qui proclament la liberté de conscience et de croyance. Nous voulons aussi exiger le respect des dispositions du code civil suisse, cette œuvre de progrès, qui proclame que les parents disposent de l'instruction religieuse de leurs enfants et que ces derniers sont, dès l'âge de 16 ans, tout à fait libres de choisir. Cela signifie donc que les parents ont le droit incontestable d'envoyer ou de ne pas envoyer leurs enfants suivre les cours de catéchisme et qu'ils peuvent choisir la religion qui leur convient. C'est là une question de responsabilité qui ne relève que de leur conscience.

L'enseignement donné dans les écoles neutres n'est pas dirigé contre la religion. Nous disons même : il est imprégné d'esprit religieux puisqu'il cherche à développer chez les enfants l'amour de la vérité, de la bonté, de la charité, de la solidarité ainsi que le respect de leurs parents et des autorités religieuses et civiles.

Il est un minimum de principes de morale qui règlent la vie et émanent directement du christianisme.

La *Patrie valaisanne* affirme encore que « le libéralisme sourit indistinctement à toutes les religions, contrairement à l'enseignement de l'Eglise, ce qui ne veut pas dire que cette dernière pratique l'intolérance. »

Est-ce donc de la tolérance que de critiquer journellement ceux qui, pour des raisons de conscience, n'admettent pas certaines pratiques extérieures de la religion, pratiques inventées par des humains et qui n'ont rien à voir avec les principes mêmes de l'Eglise ?

Est-ce de la tolérance d'employer dans les écoles du Haut-Valais un manuel qui contient à l'égard d'une autre religion des appréciations telles, qu'au Grand Conseil, le chef du Département de l'Instruction publique a du promettre de les faire supprimer ?

La tolérance se trouve par contre du côté des libéraux-radicaux, fidèles aux principes constitutionnels pour lesquels nos aïeux ont combattu, quelle que soit leur religion. Nous respectons l'Eglise mais nous demandons aussi à ses représentants terrestres de respecter eux aussi les opinions de ceux qui pensent autrement.

M. C. A. déclare encore reconnaître l'indépendance de la religion vis-à-vis des partis et des luttes politiques ; il estime qu'elle ne doit pas s'immiscer dans les querelles de partis. Est-ce au nom de ces principes que les prêtres du Haut-Valais ont combattu ouvertement la loi sur l'assurance-incendie ? Est-ce encore au nom du même principe que tout dernièrement le clergé du canton des Grisons a combattu la candidature d'un libéral pratiquant ?

La *Patrie valaisanne* parle encore du « radicalisme quarante-huitard, adversaire des jésuites et expulseur des couvents ». Elle sait pourtant que pour apprécier les faits d'histoire, il faut tout d'abord se reporter à leur époque et chercher à se rendre compte de l'état d'esprit qui régnait alors. Veut-elle que nous lui jetions à la face les scandales de la Sainte Inquisition et bien d'autres encore ?

Il faut choisir !

Les électeurs valaisans, sachant que le parti libéral-radical tolère et respecte toutes les opinions sincères, qu'il recherche l'amélioration du sort de tous les citoyens, qu'il veut plus de bonheur sur la terre pour ceux qui souffrent et qui peinent, et qu'il répudie la réaction comme la révolution, sauront choisir. Les futures élections le démontreront.

Intérim.

Une conséquence de la baisse des salaires

Un spécialiste des questions d'assurances nous écrit :

Les considérations suivantes sont destinées à attirer l'attention sur l'un des résultats inévitables de la politique de réduction des prix, résultat qui aurait une importance sociale extraordinaire. On peut voir d'après les rapports annuels du Bureau fédéral des assurances quelles sont les sommes qui sont payées chaque année en Suisse, sous forme de primes, aux compagnies d'assurances concessionnaires privées, c'est-à-dire à l'exclusion des caisses de pension publiques, communales et privées. Ces sommes ont été :

en 1921 de 93,9 millions de francs ; en 1923 de 93 mil. ; en 1925 de 130,8 mil. ; en 1927 de 145,8 mil. ; en 1929 de 171,7 mil. ; en 1930 de 186,7 millions de francs.

Ces primes représentent la part annuelle des particuliers, en vue de s'assurer la subsistance nécessaire pour leurs vieux jours, ou en cas de décès prématuré d'assurer à leurs survivants un minimum de possibilité d'existence.

On doit malheureusement constater que chaque année un grand nombre d'assurés se voient forcés de résilier leur police d'assurance parce qu'ils ne sont plus en état, par suite de difficultés économiques, de continuer à en payer les primes. Lorsque, en pareil cas, il ne s'est pas encore écoulé trois ans depuis qu'ils ont constitué leur police, ils se voient privés, en vertu de la loi sur les contrats d'assurance, de tout droit quelconque aux prestations de ce contrat comme aux primes qu'ils ont déjà versées. Lorsque, par contre, leur contrat d'assurance a déjà une durée de trois ans au moins, l'ayant-droit peut libérer son assurance moyennant une réduction proportionnée de celle-ci, ou en demander la valeur de rachat, ou encore contracter un emprunt sur celle-ci. Ces opérations de résiliation, de réduction ou de rachat d'une police d'assurance ne se font pas sans une perte assez considérable pour l'assuré. Quant à l'emprunt contracté sur la valeur de rachat, il est conditionné à des obligations d'intérêts assez lourdes à supporter dans la suite. Chacun de ces trois cas ne peut causer à l'assuré qu'un préjudice financier assez marqué, extrêmement regrettable du point de vue social également, puisque la mesure de prévoyance envisagée lors de la conclusion du contrat est subitement anéantie, ou en tout cas très fortement amoindrie dans ses effets.

D'après les rapports annuels du Bureau fédéral des assurances, on voit aussi quelle est l'importance de ces coûteux rachats de polices.

Le montant des rachats de polices payé par les compagnies privées d'assurances a été le suivant à chacune des années 1921 à 1930 :

en 1921, 9,7 millions de francs ; en 1922, 8,1 mil. ; en 1923, 8,8 mil. ; en 1924, 7,4 mil. ; en 1925, 8,8 mil. ; en 1926, 10,1 mil. ; en 1927, 7,4 mil. ; en 1928, 9,7 mil. ; en 1929, 8,7 mil. ; en 1930, 9,5 millions de francs.

Il convient de remarquer en outre qu'il ne s'agit ici que des sommes nettes, qui ont été remboursées par les sociétés aux assurés ayant demandé le rachat de leur police, tandis que ces chiffres ne comprennent pas les grosses indemnités retenues sur ces opérations par les sociétés qui en ont bénéficié.

Si la moyenne annuelle de ces valeurs de rachat, au cours des 10 dernières années, a été de 8,8 millions de francs, on voit que les rachats ont dépassé considérablement cette moyenne à de certaines années. Ainsi 1921, 1926, 1928 et 1930. Sans pouvoir en tirer une conclusion certaine, on remarque toutefois que les années de crise comme 1921 et 1930 se distinguent particulièrement à ce point de vue. Le total extraordinairement élevé des rachats opérés en 1926 (10,1 mil.) doit être en corrélation avec « l'action de secours » en faveur des assurés auprès des compagnies allemandes. En tout cas, on peut être bien persuadé maintenant déjà que la crise générale actuelle exercera certainement ses fâcheux effets sur les opérations d'assurance sur la vie, dans le sens en tout cas d'une *notable augmentation des rachats de polices*, bien au-dessus de la moyenne indiquée précédemment comme plus ou moins normale.

Si maintenant, par suite d'une politique tendant à la réduction des prix et des salaires, la crise actuelle s'accentue davantage encore, il en résultera logiquement une forte augmentation des demandes de rachat de polices, ainsi que des résiliations de polices d'une durée inférieure à trois ans (dont les pertes n'ont pas été comprises dans les chiffres donnés plus haut). Il est évident en effet qu'un très grand nombre d'assurés se verront de moins en moins en mesure de payer leurs primes, dans ces conditions. La réduction des prix et celle des salaires se révèlent comme étant les ennemies déclarées de toute mesure de prévoyance publique et privée.

Ces dangers sont de la plus haute importance au point de vue social également. Ils exigent qu'on en tienne sérieusement compte dans les milieux responsables.

P. R.-D.

La lutte contre la vie chère

Des braderies

Dans un récent numéro du « Confédéré », nous avons brièvement entretenu les lecteurs du « Bradage montreusien », en soulignant l'ingéniosité de cette innovation venue de France et de Belgique. Que les groupements intéressés mettent à l'étude cette suggestive proposition, tel était notre désir. Dans une époque aussi calme que celle que nous traversons, il devient urgent d'aller au plus pressé et de prendre toutes mesures propres à sauvegarder l'avenir du commerce local, bien souvent menacé.

Un très intéressant article de « L'Impartial » de la Chaux-de-Fonds traitant des braderies vient de nous tomber sous les yeux.

On y relève que cette vente essentiellement populaire a gagné le Dauphiné et la Côte d'Azur. A Menton, le chiffre d'affaires réalisé a atteint 4 millions.

Montreux a sa fête des Narcisses ; Neuchâtel a sa fête des vendanges ; Genève a sa fête des fleurs ; Montreux a son bradage; pourquoi Chaux-de-Fonds ne tenterait-elle pas l'expérience des braderies ? Ce serait, ajoute, « L'Impartial », une occasion de secouer pendant quelques heures l'engourdissement du commerce local et de faire clamer, à cent lieues à la ronde, le nom de La Chaux-de-Fonds.

Qu'est-ce qu'une braderie ?

Comme nous l'avons dit, le mot « brader » veut dire vendre à vil prix. C'est en effet vendre « à moins du prix coûtant », donner presque toute la marchandise restant depuis quelque temps en magasin, qui n'a pu trouver d'acquéreur parce que la mode a changé, parce que le stock acheté par le commerçant a été trop important pour la vente. Mais, nous insistons sur ce fait, il s'agit généralement de marchandises d'excellente qualité *qui, au moment de leur achat, étaient destinées à figurer honorablement parmi les autres objets mis en vente et qui constituent, par conséquent, d'excellentes « occasions », si l'on considère le prix « bradé », fonction du désir qu'a le commerçant de « réaliser » son stock.*

Le côté affaires n'est d'ailleurs pas le seul en faveur de ces journées. Brader, c'est vendre à des prix réduits, mais c'est aussi vendre dans l'allégresse, dans la liesse. *Les bradeurs eux-mêmes contribuent à cette véritable fête par l'ingéniosité de leur réclame, par leurs boniments pleins d'esprit qui se mêlent à l'entrain et à la bonne humeur générale. Cet entrain est d'ailleurs entretenu par les nombreuses sociétés locales de musique et de chant qui apportent leur collaboration précieuse à cet effort fait en faveur du négoce local, fête éminemment populaire à laquelle s'associe toute la population.*

Le règlement des bradeurs

La braderie a lieu à l'intérieur d'une zone délimitée ; chaque bradeur pourra disposer du trottoir situé devant son établissement, les endroits libres seront mis à la disposition des bradeurs dont les magasins se trouvent en dehors de la zone prévue. Auront seuls le droit de participer à la braderie les commerçants domiciliés et ayant magasin de vente dans la ville organisatrice. Les commerçants bradeurs ne pourront vendre des marchandises autres que celles de leur vente habituelle. Le dimanche de la braderie est déclaré jour de fête locale.

Une braderie martigneraine ?

N'en disons pas davantage aujourd'hui sur la braderie, les lignes ci-dessus en ont donné pas mal l'explication. Demandons-nous plutôt si ce projet, qui n'a rien de phénoménal, est réalisable chez nous. Pourquoi pas ? Il n'y a que les premiers pas qui coûtent. Il est naturel que toute initiative soulève des craintes. Dans toutes les villes où la braderie voyait le jour pour la première fois, les organisateurs rencontrèrent des appréhensions qui se dissipèrent devant le succès obtenu, mais qui demandèrent de la part des animateurs (absolument désintéressés) de cette fête populaire, de l'enthousiasme et du dévouement.

Il semble que cette question devrait faire l'objet d'une étude approfondie de la part des milieux intéressés. A cet égard, nous nous permettons de signaler combien la Société de développement serait bien placée pour guider le mouvement.

Que l'on ne vienne pas nous reprocher d'émettre cette suggestion, car à cela nous serions obligé de répliquer que c'est un peu le devoir de chaque citoyen de formuler une proposition qui a pour résultat essentiel le bien du commerçant. Or, la Société de développement ne se réunissant qu'une fois par année, il nous était impossible d'attendre à l'année prochaine.

Heureusement, nous pouvons compter sur la bienveillance de la presse et du « Confédéré » en particulier pour exposer à la population les heureux résultats que la braderie martigneraine ne manquerait pas d'apporter, si, bien entendu, on veut prendre la chose en mains.

R.

La tombe de Maurice Gabbud

La tombe de Maurice Gabbud, que je viens de visiter au cimetière de Bagnes, a empli mon âme de sombres rêveries.

Il est donc là, sous terre, ce lutteur, ce vaillant, cet apôtre, à l'activité débordante, que la mort brutale a fauché en plein labeur !

Sur sa tombe, cinq couronnes qui commencent à se faner, une simple croix en mélèze, quelques pâquerettes entremêlées de rares pensées et... une pâle ancolie, dont les mélancoliques corolles se penchent bien tristement vers le sol !...

Mais, de cette foule émue d'amis, d'admirateurs et de connaissances qui est venue là, si nombreuse, le jour de l'ensevelissement, témoigner son respect et exprimer ses regrets au bord du gouffre mystérieux d'où nul ne revient, ne sortira-t-il pas une expression de reconnaissance plus expressive et plus durable ?

Un modeste monument en marbre, simple et de bon goût, dressé par une souscription publique dans les colonnes du « Confédéré », me paraît tout indiqué par le culte du souvenir.

Puisse le journal, que Maurice Gabbud a si noblement dirigé, ouvrir cette souscription sans retard : de nombreux amis y apporteront sans doute leur obole et bientôt notre cher disparu aura un monument digne de lui.

C.

Note de la rédaction : Le comité du *Confédéré* a déjà discuté ce projet. Il compte prendre une décision définitive lors de sa prochaine séance.

Les annonces du « Confédéré » se renouvellent constamment.

C'est donc la preuve :

1) ***Qu'elles intéressent les lecteurs ;***
2) ***Qu'elles sont lues ;***
3) ***Que la publicité du « Confédéré » est la plus efficace.***

Lettre ouverte à M. le préfet Coudray

A Monsieur Oscar Coudray, préfet du district de Conthey, à Vétroz.

Monsieur le Préfet,

Dans un récent article paru dans le *Nouvelliste,* et par vous-même signé, vous m'accusez d'être l'auteur d'une prose qui contiendrait des insinuations malveillantes à votre égard. A regret, je suis obligé de vous dire que, cette fois encore, vos soupçons sont mal tombés. Vraiment, pour un ancien chasseur de chamois, vous manquez totalement de flair. Je ne suis ni le correspondant que vous présumez ni (pour me servir de votre terme) le soupirant qui aurait le rare privilège de connaître les causes, les péripéties de l'auteur de l'attentat mystérieux dont vous fûtes la victime en 1926.

Jusqu'ici, je m'étais toujours fait un scrupule de m'occuper de cette histoire et de m'immiscer dans vos affaires personnelles. Vous m'en avez du reste une fois, dans un entretien particulier, fait compliment vous-même. Pourquoi donc aujourd'hui cherchez-vous à me rendre responsable d'une version passée en proverbe et qui, malgré tous vos efforts, n'est pas parvenue à s'éclaircir. D'aucuns prétendent que, dans le cas donné, il eut mieux valu pour vous laisser agir l'assurance militaire...

Vous me parlez encore dans votre article de procédés consistant à salir autrui pour se blanchir soi-même. Jusqu'ici, je ne vois dans ma conduite aucun acte demandant à être blanchi par vous, même s'il était en votre pouvoir de le faire.

Un petit conseil en passant. Dans vos discours politiques, ménagez vos termes qui, je crois souvent, dépassent la pensée et vous éviterez ainsi qu'après chaque manifestation, quelque mauvais plaisant vous prenne à partie.

Quant à moi, je n'ai jamais manifesté jusqu'ici la sotte prétention d'éblouir nos concitoyens par ce grand esprit de sagesse et de savoir faire qui serait, d'après vous, l'unique apanage des chefs conservateurs de Vétroz. Une chose qui m'étonne c'est qu'après avoir fait pendant ces quatre ans tant d'heureuses innovations dans notre commune, vous ne puissiez pas recruter vos électeurs chez nous, parmi les authentiques citoyens de Vétroz et que vous soyez obligé de chercher dans les environs tous les gogos qui voulent bien s'y prêter pour vous aider à traîner péniblement le char de la victoire. Après tant de merveilles, tous sans hésitation, devraient se ranger à votre suite. Une preuve : les nouvelles élections du juge que nous réclamons à l'Etat et que vous n'osez pas affronter avec vos uniques forces, c'est-à-dire lutter à armes égales. Il faut attendre que les nouveaux venus aient acquis droit de vote.

L'ancienne administration, dans laquelle j'ai passé une période avec son « dolce farniente » vous a permis de ne rien faire pendant ces quatre ans et, pendant toute la durée du régime radical, Vétroz n'était en aucune façon en retard sur les autres communes du district de Conthey. Veuillez aussi, Monsieur le Préfet, préciser, vous êtes bien placé pour le faire, de quelle façon j'ai porté atteinte aux finances communales. A l'heure actuelle, ceux qui drainent insensiblement l'argent que les contribuables économisent sou par sou, comme vous le dites si bien dans votre article, ce sont ceux qui ont dépensé follement pour défricher quelques terrains bourgeoisiaux et qui ont cumulé les deux rôles d'associé à l'entreprise de ces travaux et de surveillant des deniers publics.

Comme vous êtes fortement versé en agriculture, il paraît, d'après ce que j'ai compris, que vous cherchez un ingrédient qui pourrait vous débarrasser à bon compte de quelques encombrants qui entravent vos mouvements électoraux cette année-ci. Cette manière de faire serait certainement moins dispendieuse pour votre parti et vous éviterait la peine d'introduire à Vétroz ces parasites coûteux et difficiles à entretenir. C'est bien ça que vous entendez, n'est-ce pas, Monsieur le Préfet ! Eh bien ! réfléchissez encore un peu, et à tête reposée, et peut-être que vous trouverez la formule !

Encore un mot avant de finir. Puisque vous avez anticipé sur les citations à l'ordre du jour de notre prochain congrès radical, je tiens à vous informer que pour celui de Sierre, le clou de la journée a été, chose inouïe, l'exploit de l'un des vôtres.

Je vous laisse maintenant le soin de chercher le véritable correspondant du *Confédéré* et, à l'avenir, je vous prie de vous adresser à lui et non à moi pour vos récriminations.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération. *C. U.*

A la Dixence. — La maison Sulzer frères à Winterthour a reçu la commande de la conduite forcée destinée à la centrale hydro-électrique de Chandolin de La Dixence. Cette conduite sera, par son poids total, d'environ 15,000 tonnes et sa pression de service de 175 kg.-cm² à l'entrée de la centrale, la conduite forcée la plus importante du monde. Le raccordement des tuyaux se fera par soudure électrique. Le bassin d'accumulation aura un volume utile de 50 millions de mètres cubes. Entièrement achevée, la centrale de Chandolin développera aux turbines une puissance de 212,500 chevaux.

Loterie de la fête des musiques. — Nous rappelons que le tirage de cette loterie aura lieu le 30 juin prochain. Le premier lot est de 500 fr. en espèces. Un certain nombre de sociétés sont encore en possession des billets qui leur ont été réservés. Elles sont priées de se hâter de les offrir.

Lévy Morand. — La mort, cette terrible faucheuse, vient de nous enlever le meilleur des amis : Lévy Morand, tenancier du buffet de la Gare de Riddes, n'est plus. A la fleur de l'âge, 37 ans seulement, il nous quitte pour toujours laissant ce qui lui était si cher : sa famille, ses amis sincères, ses nombreux parents. Ah ! combien injuste est la destinée ! Pourquoi déjà ravir le papa de ses deux mignons garçonnets, l'un n'ayant que 6 ans et l'autre dix à peine. Il leur aurait été encore si nécessaire pour les guider dans le chemin épineux de la vie.

Hélas ! cependant, rien ne peut être changé, l'heure a sonné, il lui a fallu partir.

En quelques mots, j'estime un devoir de retracer ici la vie courte, mais combien laborieuse du défunt.

Depuis l'âge de 11 ans, Lévy Morand travailla constamment pour la maison Orsat frères à leur domaine de Montibeux. Constatant son intelligence et son activité au travail, ceux-ci le nommèrent gérant du dit domaine et de leur cave de Riddes dès 1920. Toujours, il remplit ces emplois à l'entière satisfaction de ses patrons.

Quant aux questions sociales et politiques, il y consacra tous ses moments disponibles. Aussi, fonda-t-il en 1925 la Société de gymnastique qui fut l'*Etoile* de Riddes. Il en a été le dévoué et premier président et actuellement encore il comptait parmi les membres du comité.

Ferme et inébranlable dans ses opinions radicales, nous le rencontrions toujours dans nos réunions ou manifestations. Le 5 crt encore, il alla à Sierre grossir les rangs de cette si belle phalange du IIIme congrès des Jeunesses radicales. Ce fut son dernier effort, il sut remplir son devoir jusqu'à son dernier jour.

Que sa famille dans la douleur reçoive ici l'expression sincère de nos plus vives condoléances.

J. B.

La colère est mauvaise conseillère. — La *Patrie valaisanne* se fâche, et du coup, son style change et devient peu, oh ! très peu poli !

Elle prétend que dans un article intitulé *Camouflage*, nous avons déclaré la guerre aux Jeunesses catholiques en écrivant qu'elles étaient conservatrices.

Ceux qui lisent le *Confédéré* auront peine à y trouver trace de ces affirmations. Il faut le flair et la casuistique de la *Patrie* pour réaliser un pareil tour de force.

Nous avons simplement dit que le parti conservateur se servait de la religion pour attirer la masse. Ce n'est donc pas les Jeunesses catholiques que nous critiquons, nous respectons toutes convictions sincères, mais les hommes qui emploient de semblables moyens pour attirer la foule devant leur estrade.

Il est dans les rangs du parti libéral-radical de nombreux hommes de valeur, pieux et pratiquants, défenseurs de la religion catholique, pas un seul ne figure dans le comité d'organisation de la manifestation de Sion.

Un parti qui s'intitule, en Valais, conservateur, conservateur catholique, conservateur indépendant, chrétien social, conservateur progressiste, et qui détourne encore l'Eglise de sa noble mission dans des buts politiques, est bien malade.

Et la *Patrie* a l'audace de parler de masque, de loyauté et de bonne foi. Mais après tout la *Patrie* représente-t-elle le parti conservateur et a-t-elle le monopole de la religion ? *Mr.*

Après le Congrès. — Le Comité de la Jeunesse libérale-radicale de Sierre se fait un devoir et un honneur de remercier ici très sincèrement toutes les personnes et les membres de notre section qui ont contribué à la belle réussite du 3me congrès cantonal des Jeunesses libérales-radicales.

Notre reconnaissance va tout particulièrement à MM. Crittin, conseiller national, Bonvin, président de la commune de Sierre, Gard, président du parti radical de Sierre, Lohner, président des Jeunesses radicales suisses, Fama, président du parti radical valaisan, Fux, rédacteur de l'*Oberwalliser*, Martin et Spahr, président et vice-président du Comité central des Jeunesses radicales.

Nos remerciements vont aussi aux autorités radicales de la Municipalité et Bourgeoisie de Sierre, à M. Devantéry, président du parti radical et à ses collègues du conseil communal de Chippis, à MM. les députés Haldi, Clavien et Métrailler, à M. Edmond Gay, l'infatigable major de table, aux membres de la presse, à vous tous délégués des villages du district et membres des Jeunesses et du parti libéral-radical sierrois, valaisan et suisse.

Nos plus sincères remerciements vont aux membres de la *Gérondine*, harmonie municipale de Sierre ; de la *Liberté*, fanfare de Salins ; de l'*Abeille*, de Riddes, et de l'*Union*, de Vétroz, qui sont venues répandre dans les rues de notre cité des flots d'harmonie, de joie et d'amitié.

A vous tous, merci de tout cœur.

Que tous aussi se donnent rendez-vous à Vétroz pour le prochain congrès afin d'encourager ainsi les jeunes à suivre le noble but que le parti libéral-radical s'est tracé. *Le Comité.*

Le col Ferret ouvert au trafic. — Ensuite des démarches entreprises par le Conseil d'Etat à la demande de l'Association hôtelière, le col Ferret, jusqu'ici fermé à la circulation, sera ouvert cet été. Il sera donc possible de l'employer pour pénétrer en Italie et en sortir.

Protégez les produits du pays...
sous toutes leurs formes...
A l'apéritif, exigez du **„CASSIS"** naturel de la **„Distillerie Morand"**, et refusez les drogues colorées que l'on vous présente.

Compagnie du chemin de fer de Martigny au Châtelard. — L'assemblée générale ordinaire tenue le 14 crt sous la présidence de M. Auguste Boissonnas a approuvé les comptes de l'exercice 1931 soldant par une perte de 39,183 fr. 55, à laquelle s'ajoute une somme de 41,680 fr. 30 à porter au fonds de renouvellement, conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur les chemins de fer. Ce solde total de 83,709 fr. 42 a été amorti par transfert au compte de « réserve provenant de la réorganisation financière ».

M. A. Boissonnas, dont le mandat était expiré, a été réélu administrateur, et M. Ernst, directeur de la Banque de dépôts et de crédits, a été élu en remplacement de M. Bonna, démissionnaire.

Des renseignements détaillés ont été donnés par le président sur les dispositions prises en vue d'économies, ainsi que dans le but de développer les recettes d'exploitation. *(La Suisse)*

Une propagande intelligente. — Les lecteurs qui s'intéressent aux efforts que font l'Association hôtelière et la Chambre de commerce du Valais pour attirer les étrangers chez nous, voudront bien écouter Radio Toulouse de 22 à 23 h. Une propagande très bien comprise y est faite chaque soir jusqu'à fin juin et continuera tous les 2 soirs du 1er au 15 juillet.

La montée à l'alpage. — C'est vendredi prochain que le bétail qui passera la saison à l'alpage de la Giète prendra possession de ses quartiers d'été.

Cette année, les combats de reines auront un intérêt tout particulier, car plusieurs propriétaires briguent l'honneur d'avoir la reine de l'alpage. Sera-ce celle d'Emile ou celle d'Ulysse ? Les concurrentes seront aux prises dès 9 heures du matin.

Savièse. — *Le feu.* — Dans la nuit de mardi, un incendie a éclaté à Roumaz, près Savièse. En dépit de l'intervention des pompiers, une maison d'habitation de deux étages, appartenant aux frères Varone, a été complètement détruite. Heureusement elle était isolée et c'est ainsi qu'on n'eut pas à déplorer un plus grand sinistre.

Ayent. — *Un accident.* — M. A. Jollien, d'Ayent, se rendant de Sion à Signièse, en camion, fit une chute si malencontreuse qu'il se fractura le bras.

Bouveret. — *Course de canots de sauvetage.* — La section de sauvetage de Bouveret a eu enfin le plaisir de pouvoir terminer sa fête annoncée pour le 5 juin et renvoyée au 12 juin par suite du mauvais temps. La fête a été une réussite et un avant-goût en vue du concours internations de 1934 dont elle va revendiquer auprès du Comité central du sauvetage, manifestation qui eut lieu pour la première fois à Bouveret en 1905.

A 13 h. 45 un cortège fort admiré quitte la maison de ville pour se rendre sur l'emplacement de fête conduit par la fanfare de l'*Echo du Grammont*. 14 h. 15, vin d'honneur, une fine goutte de la maison Orsat à Martigny (comme disent nos amis) et une distribution de cigares de la Manufacture des cigares et tabacs de Monthey. Au vin d'honneur, M. Curdy Gustave, au nom des autorités de Port-Valais, apporte le salut de la population et de la section de Bouveret. Les courses commencent sous un soleil de plomb. La section d'Evian fut particulièrement admirée tant au point de vue ramerie, qu'au point de vue de bonne tenue.

Course de canots de sauvetage : 1. Evian, 7'44" 1-5 ; 2. Bret-Locum, 8'8" ; 3. Vevey-Vétéran, 8' 15" 3-5 ; 4. Montreux, 8'16" 3-5 ; 5. Villeneuve, 8'26" 1-5 ; 6. Cully, 8' 45" 1-5 ; 7. Rivaz, 8'53" 2-5 ; 8. Territet, 9'0" 1-5 ; 9. Pully, 9'13" 1-5.

1er prix de bonne tenue et de ramerie : Evian. 2me prix : Bret-Locum.

Course pour juniors, canot monté par 4 rameurs et 1 barreur (enfants en dessous de 12 ans) : 1. Equipe Barreur Roch Ulysse, rameurs Favez Emile et François, fils de Charles, Martin Raoul et Clerc Fernand, en 4 m. 40 ; 2. Equipe barreur Favez Jean d'Ernest, rameurs Curdy J., Page M., Ganty Marcel et Clémentz, en 4 m. 51.

Le jury des courses était composé de MM. Ganty de Lutry, président ; Burret Alfred, Golay Frédy, Reymond, directeur de la *Rhôna*, Fert, M. O. B.

CHRONIQUE MONTHEYSANNE

La musique

On nous écrit :

Mme Colombara avait organisé, le 12 juin, son audition d'élèves à Monthey. Etant donnée la qualité du professeur, on ne pouvait que prévoir une soirée intéressante. Ce fut le cas. Les œuvres choisies avec discernement s'adaptaient aux possibilités expressives et au jeu délié des élèves. Leur exécution fit ressortir la valeur du talent pédagogique de Mme Colombara.

En vraie musicienne, pour qui la technique n'est que le moyen servant à exprimer une émotion musicale, elle a su obtenir de son école une compréhension artistique, surprenante chez de si jeunes enfants.

Et ce doit être pour elle une noble satisfaction et une juste récompense. *X.*

CHRONIQUE SÉDUNOISE

Un fidèle employé

M. Edmond Schmidt-Minola, facteur à Sion, a fêté ses 25 ans de service, et a reçu la récompense habituelle que la direction des postes donne à cette occasion. Employé fidèle, zélé et complaisant, M. Schmidt s'est acquis la sympathie de ses chefs, de ses connaissances et du public.

Dussions-nous blesser sa modestie, félicitons-le de savoir si bien remplir ses fonctions et remercions-le au nom des nombreux abonnés du *Confédéré* de sa courtoisie et de sa complaisance.

Chronique sierroise

Jeunesse radicale

Nous rappelons aux membres de la Jeunesse radicale de Sierre l'assemblée générale du vendredi 17 juin, à 20 h. 30, dans le jardin du Café du Simplon à Glarey.

Améliorations à Muraz

La réfection de la chaussée de Muraz va commencer incessamment. Cette bonne nouvelle a produit la plus heureuse des impressions. Cette amélioration si longtemps promise comble une patiente et longue attente et mérite à l'édilité des remerciements et des félicitations.

Lutte contre le ver de la vigne

Le maximum du vol des papillons de la cochylis et de l'eudemis, a eu lieu à Goubing le vendredi 10 crt. Le moment est donc venu d'appliquer les traitements. La vigne est en général jolie et il vaut la peine de faire les traitements. Par une lutte rationnelle et bien faite *on peut* se rendre maître de cet ennemi. Par conséquent celui qui laisse perdre sa récolte n'a qu'à s'en prendre à lui-même.

Assemblée primaire

La municipalité de Sierre a tenu son assemblée primaire ordinaire le dimanche 12 juin, à la salle de gymnastique, sous la présidence de M. Maurice Bonvin, président. Les 100 citoyens qui se sont dérangés pour assister à ces assises ont pu se convaincre de la bonne marche de l'adminitration, puisque les comptes de 1931 et les budgets de 1932, tant de la commune que des services industriels, n'ont pas donné lieu à des observations spéciales, sauf dans le domaine des travaux publics.

M. F. de Preux, avocat, demande si le conseil a prévu au budget une somme pour la correction de la route Sierre-Chippis, et aimerait connaître pour quels motifs les travaux y relatifs n'ont pas encore été entrepris. M. Bonvin, président, répond qu'il n'a pas été prévu un poste spécial pour ce travail en 1932, attendu que le Conseil d'Etat n'a pas encore soumis le décret au Grand Conseil. M. de Preux ne se déclare pas satisfait, et insiste pour que cette correction reconnue nécessaire et urgente, soit immédiatement entreprise. Plusieurs autres citoyens prennent la parole à ce sujet. Tous reconnaissent l'urgence, mais plusieurs ne sont pas d'accord de commencer les travaux avant la décision du Grand Conseil. Le secrétaire municipal Bornet donne lecture des correspondances échangées avec l'Etat dès 1928 à ce jour, correspondances qui prouvent que le conseil municipal a fait tout son devoir et tout son possible pour obtenir cette correction. Il est décidé d'insister encore auprès du Conseil d'Etat pour que le décret soit soumis à la prochaine session du Grand Conseil et discuté en 1er et second débat, de manière à pouvoir commencer les travaux durant l'automne prochain.

M. Walther demande pour quels motifs le conseil n'a prévu que 18.800 fr. au budget pour les travaux publics en 1932, alors qu'en 1931 les dépenses se sont élevées à 137,511 fr. 55. Il ne faudrait pas diminuer ces dépenses qui donnent du travail aux ouvriers. Il lui est répondu que les grands travaux de la commune, comme la route de Sierre-Montana, la route de Kummelti-Goubing, la correction de la Monderèche, du Bras-Noir, la correction de la route Sierre-Chippis, ne peuvent être couverts par les recettes de la gestion et doivent faire l'objet de comptes spéciaux suivant les crédits approuvés par l'assemblée primaire. L'exécution de tous ces travaux donnera du travail et du pain aux chômeurs, et aidera à surmonter la crise.

Divers échanges de vues eurent lieu au sujet de la création d'une caisse de chômage intercommunale, la publication d'une liste des contribuables de la commune avec indication des impôts payés. Le conseil examinera ces questions et fera des propositions pour la prochaine assemblée primaire.

L'assemblée approuve ensuite à l'unanimité le règlement sur la police du feu et l'organisation du corps des sapeurs-pompiers de la commune de Sierre, ainsi que le règlement concernant l'exploitation des restaurants et pensions alimentaires. *A. B.*

Montreusiens à Sierre

Les Sierrois ont reçu le *Chœur des Alpes* de Montreux dirigé par M. Ch. Mayor. La recette du concert allait à une œuvre de bienfaisance et cela aurait dû remplir la salle du Casino. Ce ne fut malheureusement pas le cas. La *Gérondine* alla attendre les Montreusiens à la gare et les conduisit au Casino. Elle exécuta avec maîtrise deux morceaux, les *Incas* et la *2e Rapsodie hongroise* de Liszt.

Dans la première partie du concert, le *Chœur des Alpes* donna des chants religieux et sérieux d'une haute tenue musicale. Puis on en vint à du plus gai pour finir avec *Tout est joie* de Schubert, un morceau qu'il fit bon entendre par son entrain et son originalité ; il fut d'ailleurs bissé. Accompagnée excellemment au piano par Mme Ch. Mayor, Mme Michel-Zimmermann chanta plusieurs mélodies délicieuses d'une voix agréable qui plut beaucoup.

MARTIGNY

Harmonie municipale

Rendez-vous ce soir mercredi à 21 h. précises au local. Réception des Ecoles communales. Soyez tous là... et à l'heure.

Société de gymnastique « Octoduria »

Répétitions générales : demain jeudi, à 20 h., sur le terrain ; vendredi, à 20 h. 30, au local, 3e et 4e degrés ; dimanche, à 8 h., sur le terrain.

Club alpin et Gym d'hommes

Les membres de ces deux sociétés qui désirent participer à une course à Ravoire par Gueuroz sont priés de se rencontrer chez l'ami Jules Farquet, à Martigny-Bourg, jeudi 16 juin, à 20 h. 30.

Nos écoles

Nos écoliers sont arrivés dans les meilleures conditions à Gletsch où ils jouissent d'un temps merveilleux. La fin de la journée s'annonce sous les meilleurs auspices et ils rentreront ce soir à 21 h. 43 à la gare. La réception habituelle aura lieu.

Chambres fédérales

Conseil national

Réponse du Conseil fédéral à une question concernant les fromages

Question Duft, du 18 mars 1932

Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que le droit d'exportation sur les fromages, qui est contraire aux intérêts économiques, devrait être enfin supprimé ?

Réponse du Conseil fédéral du 10 juin 1932 :

Les taxes à l'exportation des fromages sont perçues en application des arrêtés fédéraux des 7 avril 1922 et 27 juin 1927 et servent à couvrir une partie des dépenses effectuées pour les œuvres de secours en faveur des producteurs suisses de lait. A plusieurs reprises le taux de ces taxes a subi une diminution ; la dernière est entrée en vigueur le 1er avril 1932. Aux termes des arrêtés susmentionnés, la perception de cette taxe sera supprimée au plus tard à la fin de 1932.

Le rapport du Conseil fédéral sur sa gestion (division de l'agriculture) et le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures à prendre pour prolonger l'aide en faveur des producteurs de lait et limiter l'importation du beurre donne de plus amples renseignements sur cette question.

Séance du 13 juin

Présidence : M. ABT, président.

La semaine parlementaire est ouverte par les discours funèbres que le président adresse à la mémoire de M. Gustave Schneider, représentant de Bâle-Campagne au Conseil des Etats, et de M. Charles Brodbeck, juge au Tribunal fédéral, décédés samedi. L'assemblée se lève en l'honneur des deux disparus.

Affaires économiques

On aborde ensuite le 2e rapport sur les limitations d'importation. En même temps l'assemblée examinera le rapport de gestion du Dépt de l'économie publique. M. Tschumi (Berne) rapporte, en allemand, sur les mesures économiques prises en vertu de l'arrêté du 23 décembre 1931.

M. Grand (Fribourg), rapporteur français, passe en revue les différents objets, marchandises et produits contingentés par les ordonnances du Conseil fédéral. Puis il déclare que les mesures de contingentement sont justifiées, et la commission propose au Conseil national de les maintenir.

M. Grimm (Berne) annonce que le groupe socialiste ne votera pas l'entrée en matière, mais qu'il s'abstiendra, car les résultats du système appliqué jusqu'à présent ne sont point tels qu'on doive les considérer comme satisfaisants. Les pays atteints par les mesures de restriction, l'Allemagne en particulier, ont usé de représailles qui ont porté préjudice à notre exportation, ainsi que l'indiquent les statistiques commerciales. On pourra parer à ces inconvénients, dans une certaine mesure, du moins, par le trafic de compensation, que l'orateur salue comme une application des idées socialistes. Il regrette cependant que le Conseil fédéral n'ait pas osé faire le pas décisif et institué les différents monopoles commerciaux sans lesquels le trafic de compensation, dans l'idée des socialistes, ne peut produire tous ses fruits. L'inévitable couplet en faveur de la reprise des relations commerciales avec la Russie, avec tous les arguments déjà avancés en faveur de la garantie des crédits à l'exportation, termine l'exposé.

M. Steinmetz (Genève) explique pourquoi il ne peut approuver les nouvelles mesures prises par le Conseil fédéral ; elles vont à fin contraire pour les industries d'exportation ; elles apportent au commerce des frais sensibles et de nombreux inconvénients. Le commerce est abandonné à son sort ; l'autorité ne se rappelle son existence que pour lui mettre des entraves et le frapper d'impôts.

Les mesures de restriction sont la mort lente ou rapide du commerce.

M. Sulzer (Zurich) expose les raisons pour lesquelles les industriels, les fabricants de machines, en particulier, ont adressé au Conseil fédéral une requête le priant d'examiner la question des crédits à l'exportation. L'acuité de la crise oblige les chefs d'industrie à rechercher tous les moyens possibles d'apporter quelque amélioration à une situation qui empire de jour en jour.

Séance du mardi 14 juin

Le Conseil national, mardi matin, s'est plongé dans l'examen du rapport sur les mesures économiques prises, depuis mars, en vertu des pleins pouvoirs. Si MM. Oldani et Jenny (Berne) s'en tinrent à la critique des limitations d'importation, montrant que ce système préjudicie l'agriculture, dont les exportations diminuent de 50 %, et les petits métiers, qui sont laissés en dehors des grandes centrales d'achats organisées par la Confédération, les autres orateurs discutèrent exclusivement de la reprise des relations soit commerciales, soit diplomatiques, avec la Russie soviétique.

Faisant écho au discours prononcé la veille par M. Sulzer, au nom de l'industrie, plusieurs députés socialistes, MM. Marbach et Reinhard (Berne), Nicole (Genève) et le communiste Muller (Zurich), réclamèrent, non seulement le cautionnement par la Confédération des commandes soviétiques, mais la reprise pure et simple des relations diplomatiques avec l'U. R. S. S.

C'est contre quoi s'élevèrent vivement M. de Muralt, qui prouva, chiffres en mains, que, si les Russes veulent nouer des relations commerciales avec notre pays, c'est qu'ailleurs, on leur a fermé toutes les portes, tant on considère comme risqué de leur accorder des crédits.

M. Gelpke (Bâle-Ville) qualifia le crédit à l'exportation de gaspillage des fonds publics. M. Bossi (Grisons) insista sur le côté moral de la question et sur les persécutions religieuses des communistes. On entendit MM. Perrier (Fribourg), qui montra les dangers politiques de ces relations, et Oeri (Bâle-Ville), qui rappela l'instabilité actuelle de l'U. R. S. S. et les dangers de guerre qu'elle encourt ou provoque.

M. Schulthess termina le débat en répondant à chacun, en affirmant que, si quelquefois, les mesures de limitations des importations font relever les prix, c'est que, vraisemblablement, ils étaient descendus trop bas. Tous les abus sont poursuivis énergiquement. Quant à l'assurance-crédit à l'exportation, on espère pouvoir s'en passer pour le moment et que le trafic de compensation fera le même office, soit qu'il ranimera nos exportations. Il n'est pas question d'entrer en relations avec la Russie soviétique ; tant le Conseil fédéral que l majorité du peuple suisse, déclare M. Schulthess, s'y opposent.

Les mesures prises par le gouvernement sont ratifiées par 78 voix contre 2 ; les socialistes se sont abstenus.

Conseil des Etats

L'assainissement de la plaine d'Uvrier

En ouvrant la séance du Conseil des Etats, le président prononce l'éloge funèbre de M. Schneider, conseiller de Bâle-Campagne, et de M. Brodtbeck, juge fédéral.

Il adresse ensuite les félicitations de la Chambre à M. Bohi (Thurgovie) qui célèbre ce jour son 70me anniversaire.

M. Huonder (Grisons) présente ensuite un arrêté allouant au canton du Valais un subside de 320,000 francs, soit 40 % des frais pour l'assainissement de la plaine du Rhône à Uvrier-Bramois.

La majorité de la commission s'est ralliée à cette manière de voir et approuve le taux de 40 % proposé par le Conseil fédéral tandis qu'une minorité aurait voulu aller jusqu'au 42 %. L'arrêté est adopté à l'unanimité dans la teneur du Conseil fédéral.

Des hécatombes de gibier

Les procédés modernes d'exploitation des bois causent, on le sait, un préjudice sérieux au gibier. En effet, ce dernier ne se sentant pas suffisamment en sécurité dans les forêts, loge ses petits dans les champs, et les machines à faucher font de véritables hécatombes de levrauts et de chevreuils. On a calculé que dans le seul canton d'Argovie, 3 à 400 chevreuils sont chaque année victimes de la faucheuse. L'année dernière, à Bâle-Campagne, plus de 100 chevreuils et des centaines de levrauts ont péri de cette façon. La situation est d'autant plus dangereuse cette année que l'herbe est très épaisse. Les chasseurs du canton de Lucerne ont donc adressé un appel aux agriculteurs pour leur demander de les avertir lorsqu'ils se préparent à faucher les champs situés à proximité des bois, afin qu'on puisse chasser le gibier dans les forêts.

Nouvelles du jour

Un fou tue et pend son camarade

Hier soir, à l'asile d'aliénés de Berne, un malade a tué un autre malade dans sa cellule. Ils étaient internés tous les deux depuis des années à la Waldau et vivaient en bons termes. Après le repas du soir, ils furent conduits comme d'habitude dans leur cellule. Un instant plus tard, au cours d'une tournée de contrôle, un gardien constata que l'un d'eux, Emile Lehmann, né en 1875, était pendu par une chemise au lit de fer. Son compagnon, Carl Gardi, né en 1902, était assis à ses côtés.

Les efforts faits pour rappeler Lehmann à la vie sont restés sans résultat ; pendant ce temps, Gardi souriait béatement, se vantant de son action. D'après ses déclarations, il aurait tué son compagnon et l'aurait pendu au lit avec une chemise. Le personnel de l'établissement n'a entendu aucun appel au secours. Il est certain que les deux fous doivent être entrés en lutte immédiatement après avoir été introduits dans leur cellule.

L'auteur du crime, Carl Gardi, est complètement irresponsable.

***

La coupe Davis

L'Italie gagne les quarts de finales par 3 à 2

Hier à Montreux, Palmieri bat Aeschlimann par 3 sets à 0 (6-3, 6-1, 7-5). — Fisher bat de Stefani par 3 sets à 2 (3-6, 0-6, 9-7, 8-6, 8-6).

***

Grave incident de frontière au Tessin

Un agent italien a tué hier d'un coup de fusil un ancien contrebandier qui se trouvait sur le territoire suisse. La police tessinoise a dû rester sur pied toute la nuit pour empêcher que la population irritée ne se livre à quelque extrémité.

***

Sabotage à Zurich

Les monteurs en chauffages centraux, qui sont en grève à Zurich et ont créé plusieurs incidents, ont détruit cette nuit les radiateurs d'un bâtiment en construction du polytechnicum.

***

Un discours dangereux

Un député hitlérien a prononcé hier un discours diffusé par T. S. F., au cours duquel il a déclaré que l'Allemagne ne cherchait pas la guerre mais qu'elle serait obligée de la faire s'il n'y avait pas d'autres moyens de sortir de sa situation actuelle.

Terrible accident d'auto à St-Etienne

Hier, entre St-Etienne et Puy, faute de freins suffisants, un camion a enfoncé le parapet du pont de Lugnon et est tombé dans la rivière. On signale un mort, un blessé grièvement et un plus légèrement.

***

Une victoire du bon sens
Le referendum contre la loi sur la circulation n'a pas abouti

La Chancellerie fédérale a reçu 21,472 signatures à l'appui de la demande de referendum déposée contre la loi sur la circulation automobile. Presque toutes les signatures proviennent du canton de Genève. Le referendum n'a donc pas abouti et la loi ne sera pas soumise au peuple.

Félicitons M. le conseiller fédéral Haeberlin de cette belle victoire.

***

Dans le cabinet Herriot

Le programme des économies

On dit que le gouvernement aurait l'intention, en ce qui concerne le plan d'ensemble des mesures d'économies que la situation financière le presse d'adopter, de n'appliquer ce plan que par étapes.

Le première tranche d'économies que le Parlement devrait adopter avant les vacances comprendrait deux à trois milliards de francs, économies réalisées sur les crédits de la défense nationale, ainsi que grâce à la simplification de la loi sur les assurances sociales et à un contrôle rigoureux de dépenses engagées. De plus, on tenterait d'améliorer le rendement des impôts en luttant contre les fraudes fiscales et en modifiant la taxe sur le chiffre d'affaires. On espère récupérer certaines avances que le Trésor a consenties il y a quelques mois.

Ce n'est qu'après les vacances qu'on discuterait au Parlement les prochaines étapes à parcourir pour atteindre l'équilibre budgétaire intégral.

***

La santé de Mgr Seipel

Son état s'aggrave

Les journaux viennois publient des communiqués alarmants au sujet de la santé de Mgr Seipel. Comme on le sait, l'ancien chancelier est gravement malade depuis plusieurs mois et son état, loin de s'améliorer, ne fait que s'aggraver de jour en jour et on éprouve maintenant pour lui de vives inquiétudes.

Le Comptoir suisse à Lausanne

Comme on le sait, le prochain Comptoir suisse aura lieu du 10 au 25 septembre à Lausanne. Cette année, des innovations très importantes seront apportées à cette entreprise, en ce sens que la décision a été prise de procéder à de nombreuses constructions nouvelles, destinées à améliorer toujours davantage les installations dont disposeront les exposants. Ces constructions nouvelles, qui sont actuellement en plein travail, seront prêtes à temps et les exposants auront ainsi cette année des stands aménagés avec tout le soin nécessaire pour abriter et mettre en valeur les produits et les objets exposés.

Au reste, la participation s'annonce actuellement déjà comme très nombreuse, ce qui s'explique, entre autres, par la crise que traverse le marché suisse. Producteurs et commerçants s'efforcent, par tous les moyens possibles, de vendre et conquérir de nouveaux débouchés.

Signalons, enfin, que le Comptoir suisse se prête tout particulièrement aux réunions d'associations économiques et professionnelles nationales ou régionales, qui tiennent leurs assises en septembre. Des facilités très appréciables sont accordées par le Comptoir aux organisateurs de ces assemblées qui auront lieu à Lausanne à l'occasion de la grande manifestation économique qui s'y déroule chaque année en automne.

De tout un peu...

Croquis

Il appartient à cette confrérie de gens que Molière a béatifiés sous le vocable siropeux de Tartufe. Il glisse sur ses talons, les pointes des pieds recourbées à force de platitudes, de courbettes et de génuflexions : flexible, certes, il l'est, mais pour sa propre conduite, s'entend ! Il travaille à se faire passer bonhomme n'étant pas un homme bon (Rochefort dixit, ce fou de génie). Grâce à sa souplesse dorsale et à sa visquosité abdominale, il est parvenu à ramper jusqu'à certaine dignité qui lui donne droit d'assister, sans bourse délier, à maintes manifestations et choucroutes publiques. Les radicaux, cette détestable et noire canaille... il les abomine, mais ne dédaigne ni leur argent ni leurs invitations. Il anathématise d'hypercriminels jeunes gens qui ont le tort impardonnable de ne pas semer les images saintes de leur livre de prières, en revenant de l'église. Et pourtant, il manque avec un entrain diabolique au sacré précepte de la charité chrétienne en offrant à ces « êtres sans religion » le spectacle entraînant d'un père de famille, d'un chrétien, oh ! impeccable, saoul, fort trop amant théologalement de la dive bouteille.

Il est vrai que Noé déjà...

Ses jeux de mots, car cet olibrius se pique d'être spirituel, évoquent invariablement le fumier de Job ou la fiente de Tobie, à telle profusion que les plus gaudrioles rabelaiseries ne sont que suavité auprès des élucubrations de cet hommonculus calembourique. L'homme qui rit.

Fédérations féminines

Les déléguées des Fédérations cantonales féminines suisses, qui englobent la plupart des organisations féminines de leurs cantons respectifs, réunies le 4 juin à Berne, protestent contre le fait que certaines industries suisses et certains ateliers fédéraux s'emploient à fabriquer des armes et des munitions aux fins d'exportation. Elles estiment que cette participation de la Suisse aux livraisons d'armes et munitions à d'autres nations ne saurait trouver une excuse, fût-ce dans la possibilité de procurer par là du travail momentané à notre peuple.

Les déléguées des Fédérations cantonales féminines prient les autorités d'user de tous les moyens en leur pouvoir, et avec l'aide des hommes et des femmes de tout le pays, pour amener celles de nos « industries qui se vouent à des œuvres de destruction à tourner leurs activités et leurs énergies vers une production propre à subvenir à l'existence des peuples, à élever le niveau de leur civilisation et à développer leur collaboration pacifique ».

LES SPORTS

Motocyclisme. — *Brillante victoire à l'étranger.*

Au kilomètre lancé de Strasbourg, notre grande marque nationale Motosacoche s'est de nouveau taillé un beau succès. Malgré une forte concurrence internationale, Oilter a enlevé les 2 principales catégories en parcourant le kil. à 160,714 km. de moyenne en 350 cc. et à 180 km. en 500 cc.

Madame Alphonse FAVRE et ses enfants, à Sion ; ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la grande douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Alphonse FAVRE

Garagiste

leur cher et bien aimé époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Sion dans sa 51me année, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Sion, vendredi 17 juin, à 10 heures. Domicile mortuaire : villa Délez, à la Planta.

Cet avis tient lieu de faire part.

Madame veuve DELALOYE-AVANTHAY et ses fils, à Champéry, profondément touchés des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus, à l'occasion de leur grand deuil, remercient toutes les personnes qui y ont pris part.

Madame veuve Camille FELLAY et ses enfants, à Chamoson, remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

CRÈME & POUDRE EN UN SEUL TUBE
pour le jour pour la nuit
la Crème JADÉE
F. UHLMANN-EYRAUD S.A. GENÈVE
ÉCHANTILLON SUR DEMANDE
En vente partout : le 1/2 tube **Fr. 1.—** le 1/1 tube **Fr. 1.50**

La Municipalité de Martigny-Ville

vendra par voie d'enchères publiques, lundi 20 juin 1932, à 14 h., au Café de l'Hôtel de Ville, la

Récolte des Cerisiers

des diverses avenues

A l'Imprimerie Nouvelle

A. MONTFORT

MARTIGNY

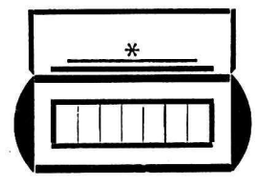

VOUS TROUVEREZ TOUJOURS BEAU CHOIX EN

Sacs de Dames

ARTICLES SOIGNÉS PRIX TRÈS AVANTAGEUX

La Forclaz, Alpage de la Giéte

La montée des vaches à l'alpage de la Giéte est fixée au **vendredi 17 juin**

Combats des reines

dès 9 h. du matin

Une fois les vaches remises aux bergers, il sera défendu aux propriétaires de s'en occuper

RUBAG

Matériel d'entreprise, ZURICH

Vagonnets - Voies Decauville. Bétonnière Oméga. Concasseur Kleemann. Compresseurs Spiros.

Peprésenté en Valais par

Ad. BUSER, Martigny

Matériaux de construction — Tél. 267

RIDDES - Dimanche 19 juin

BAL

organisé par la **Jeunesse libérale-radicale**

Invitation cordiale à tous

Vous jouirez en toute SÉCURITÉ de conditions excessivement favorables, si vous placez vos fonds auprès du

Crédit Valaisan

(BANQUE COOPÉRATIVE)

Avenue du Midi **SION** Avenue du Midi

Les comptes sont soumis au **Contrôle Fiduciaire.** (Art. 29 des Statuts).

MARTIGNY - EXCURSIONS S. A.

MARTIGNY

Téléphone 71 Télégrammes : MESA

Organisation de courses en **cars alpins** et **voitures** pour toutes directions : **Tour du Mt-Blanc, Gd St-Bernard, Chamonix, Champex, Fionnay**

Prix spéciaux pour sociétés

Scierie Moderne, Monthey

Samuel Mischler & Fils

Fourniture de charpentes et planches

DEVIS — Conditions avantageuses — Tél. 208

VITICULTEURS !

Lors de vos achats en Nicotine 15 % soyez prudents et achetez un produit garanti, qui a fait ses preuves. En utilisant la Nicotine Vonder Muhll, 15 %, vous avez un produit que vous pouvez utiliser en toute tranquilité, car il contient le 15 % garanti et en plus vous soutenez une industrie du pays.
Demandez s. v. p. dans tous les bons magasins, pharmacies et drogueries, la

Nicotine Vonder Mühll 15 %

en fûts, en bidons de 2,5 et 10 kg. au prix du jour. Méfiez-vous d'une Nicotine de provenance russe que l'on lance sur le marché. Ne donnez pas votre argent aux pires ennemis de la Suisse

Manufacture de Tabacs & Cigares Vonder Muhll S. A., Sion

Agents généraux :
Agence agricole DELALOYE & JOLIAT, SION

Ebénisterie H. Vallotton, Martigny-V.

RÉPARATIONS - TRANSFORMATIONS
Exécution de tous travaux d'ébénisterie.
DÉPOT DE CERCUEILS

Franco contre remboursement

Bottines Waterproof noir et brun modèle comme le cliché . . . . . **Fr. 19.50**

Les mêmes articles avec ferrage de montagne . . . . . **Fr. 22.50**

Demandez notre catalogue illustré gratis

Expédition de Chaussures, KURTH, GENEVE

C'est un **CHALET**

édifié par les spécialistes :

Winckler & Cie, S. A.

Fribourg

IMPRIMÉS

EN TOUS GENRES

Imprimerie Nouvelle

A. MONTFORT - Tél. 119

Travail RAPIDE et SOIGNÉ

Jeune FILLE

au courant du service cherche place de **sommelière** dans hôtel ou restaurant.
Ecrire sous chiffres O. F. 9158 V. à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

A vendre du

FOIN SUR PLANTE

1re qualité, de plusieurs propriétés, ainsi qu'un

Char de campagne

S'adresser à **Adrien Gay-Darbellay, Martigny-Brg**

OCCASION !

Bon vieux

Fromage 1/4 gras

légèrement détérioré

Envois de 5 kg., le kg. **1.30**
» 15 kg., le kg. **1.20**

Jos. Wolf, Coire

Réelle Occasion

A vendre tout le **bois servant à la construction d'une grange.**
S'adresser à Florentin Lattion, Saxon.

Jumelles à prismes

RÉCLAME, grossissant 8 fois, grande luminosité, livrée en étui cuir **au prix exceptionnel de Fr.**

ZEISS 75.-

JUMELLES de campagne à fr. 30.—, 40.— et 50.—. **Jumelles ZEISS** depuis fr. 140.—

Hri Moret, Martigny

Avenue de la Gare

VINS

Fendant du Pays
Rouges Etrangers

Mme Marie Fellay

Martigny-Bourg

Téléphone 323

Baume St-Jacques

de C. Trautmann, Bâle
PHARMACIEN
PRIX : fr. **1.75**

Contre les plaies : ulcérations, brûlures, **varices** et **jambes ouvertes,** hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil

Dans toutes les pharmacies

Dépôt général :

Pharmacie St-Jacques, Bâle

Un long succès

couronne nos produits spéciaux pour l'Hygiène intime. Demandez l'env. discret et franco de notre livre „l'Hygiène intime" à :

Institut Hygie S. A. GENÈVE

Pour vos tombolas

kermesses, billets, lots, etc., demandez des offres à PHILIBERT, **Louis Kœnig**, Entrepôts, **Vevey,** téléphone 1624 et 1566.

A enlever de suite

bonnes conditions, **7 actions de la Sté Electrique d'Ardon.** — Offres écrites sous P. 3261 S. Publicitas, Sion.

Pour voyageurs

colporteurs (ses), chômeuses

article lucratif et de grand écoulement. — Ecrire case postale 138 Vevey.

A VENDRE

Cantine ouvrière

lits de fer, couvertures, draps et traversins, le tout neuf.
Offres sous chiffres P. 3239 S. Publicitas, Sion.

A VENDRE

Bétonnière

compresseur, moulin à sable, le tout neuf.
Offres sous P. 3240 S., Publicitas, Sion.

Viande fraîche 1re qual.

La Boucherie

C. Odermatt, Genève

Halle de l'Ile

envoie contre remboursement :

	La livre fr.
Bouilli de bœuf	1.20
Rôti de bœuf	1.40
Rôti de porc	1.60
Poitrine de mouton	1.30
Jambon fumé de 2 à 4 kg. pièce	1.60

Envoi à partir de 5 kg. franco

Radios

Phonos-Radios, Gramophones, Disques.

H. Hallenbarter

Sion et Martigny-Ville

Place Centrale

FROMAGE GRANDE BAISSE

Emmenthal tout gras II

envois de 5 kg. fr. **2.40** le kg.
envois de 15 kg. fr. **2.30** le kg.

Jos. Wolf, tél. 636, Coire

Blocs

11 sur 18 cm.

de 100 feuilles perforées

papier blanc **35** ct.
papier ligné **35** ct.
papier quadrillé **40** ct.

Rabais par quantité

Imprimerie Nouvelle

A. Montfort, Martigny

Alimentation - Vaisselle

A remettre en Bas-Valais, commerce très bien situé. — Faire offres écrites sous O. F. 9122 V. à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

Voulez-vous d'un cigare au goût prononcé, à la forme pratique ?

Fumez le

SEMPIONE

de LAVALLAZ & Cie, S. A., Monthey

Or, pendant les grandes chaleurs tout le monde boit de l'„Addi"

la bonne boisson sans alcool pour tous, additionnée de jus de fruits naturels et de sucre. Plus hautes récompenses et introduite dans des milliers de familles dans toute la Suisse

Demandez s. v. pl. prospectus et échantillons

Fabrique „ADDI", MUENSINGEN

TÉLÉPHONE 67

La maison susnommée achète continuellement de forts lots de framboises, fraises et groseilles

S. & H. JAQUET S. A.
VALLORBE

A vendre, en parfait état

Installations mécaniques

consistant en grande scie à cadre, scie circulaire et tronçonneuse, battoir, trieur, botteleuse.

Pour renseignements et traiter, s'adresser à **Jos. Crittin, Chamoson.**

Baisse des frais généraux

Les automobilistes prudents,

assurés à la MUTUELLE VAUDOISE, qui n'ont pas eu d'accident en 1931, recevront la ristourne statutaire sur la prime (nette de frais) de responsabilité civile

25 %

Th. LONG, Agent général, BEX

Demandez nos conditions, vous serez étonné

La Scierie WENGER Frères

VILLENEUVE

livre rapidement et à des prix avantageux,

Bois de constructions et de menuiserie

Bois dur : noyer, chêne, fayard et frêne

FEUILLETON DU « CONFEDERE »

Le Magicien

par

GUY CHANTEPLEURE

47

— Il y avait aujourd'hui dans le pays, un grand mariage, à ce que l'on m'a dit... Et ce matin, j'ai entendu les cloches. La fiancée était-elle belle... et semblait-elle bien heureuse ?

Marcienne a paru surprise, car je lui adressais pour la première fois une question qui n'eût pas trait à son service.

— Heureuse, oh ! oui, certes ! quel sourire, quels yeux !... de la lumière sous son voile ! Et belle comme le jour, si blanche, si fine, si droite dans sa robe d'épouse ! On eût dit une fleur de lis ! Ce soir, il y a fête au grand Château. Tout est illuminé... On danse... et, comme le vent vient de par là, nous entendrons jusqu'ici des musiques.

Mais je ne questionnais plus.

Marcienne se tut et sortit en me souhaitant une bonne nuit.

Maintenant, je songe encore à cette épousée toute blanche, à la lumière de ses yeux et de son sourire, à cette fête, à ces musiques... à ma promenade avec Marie, dans le parc, au clair de lune, à notre rêverie, près de l'eau moirée d'argent, à notre silence, à ces mots de Marie, qui semblaient répondre à ma pensée : « l'Amour qui passe... »

Et je suis seule... et je m'ennuie. Oh ! comme je m'ennuie !

La lune toute ronde est plus lumineuse encore ce soir. Est-ce en l'honneur de la mariée d'aujourd'hui qu'elle suspend entre le ciel et la terre, ces longs tulles blancs, étincelants, souples et légers, ce merveilleux voile nuptial dont elle couvre les gazons, les arbres et tout le jardin en fleurs !

Et je suis seule et je m'ennuie... Je pense à une autre robe blanche, **à un** voile diaphane, à des fleurs d'oranger et de myrte, à deux petits souliers d'argent... Ils restent enfermés dans une grande boîte blanche, longue comme un cercueil où ils ne revêtent que l'ombre, la forme idéale et vaporeuse d'une petite mariée, morte au bonheur.

Une puérile, une absurde curiosité m'a prise.

Soudain, j'ai voulu voir de tout près, voir complètement et dans toute sa liliale splendeur cette robe de noce choisie pour être celle de Myrtée et qui jamais encore n'a même été dégagée des papiers de soie qui l'enveloppent.

Et la voici, hors du grand carton, la voici brillante, fraîche, fragile comme une rose qui vient de s'ouvrir. Voici le voile... et la couronne... et les souliers.

Je les regarde et, aussi, délicatement, je les touche, comme pour m'assurer qu'ils ne font pas partie de mon rêve... ou que ce n'est pas une malice du clair de lune qui a jeté ces blancheurs argentées sur mon lit.

Est-ce que... est-ce que, dans cette robe traditionnelle des épousées, cette robe unique et précieuse entre toutes, dont les petites filles en extase, rêvent et dont les grand'mères se souviennent avec émotion, est-ce que Myrtée, elle aussi, eût été belle ?... belle et fine et blanche comme une fleur de lis ?

O ! ce serait une grande folie, mais... je voudrais voir Myrtée dans sa robe de noce.

GRIFFONNAGES

Dans le vieux cahier
Un jour d'été — un jour d'or.

Cette folie, cette grande folie d'un soir de clair de lune, je l'ai faite. Il faut bien que je m'en confesse ici... Oui, vraiment, j'ai vu Myrtée en robe de noce !

Toute seule dans la chambre verte, la Marionnette s'est vêtue pour une fête chimérique. Le blanc satin miroitant, les soyeuses mousselines l'enveloppaient d'un ruissellement doux et somptueux. Elle avait disposé sur ses cheveux sombres le voile et les fleurs des épousées. Elle avait mis les bas plus ténus que dentelles des princesses de contes, et les petits souliers, pareils à des bijoux d'argent.

Et, soudain, dans la haute glace du cabinet de toilette où elle était allée se mirer, une créature de rêve apparut, blanche et lumineuse comme le clair de lune, aérienne comme une vision prête à s'évanouir.

Myrtée se demanda : « Lui aurais-je plu ainsi ? »

Et elle pensait encore à la mariée du matin pour qui avaient sonné les cloches allègres. Elle pensait à la fête secrète du clair de lune, dans le parc mystérieux.

La robe de noce n'avait distrait Myrtée qu'un moment. Elle était fatiguée, elle s'ennuyait surtout. Elle ne se souciait point de dormir pourtant et c'est en vain que le grand lit aux courtines s'ouvrait à elle, candide et frais.

Ses bras s'élevèrent et se tendirent, vers le vide. Tout son corps las s'étirait. Une langueur presque douloureuse lui fit monter à la gorge un étrange petit sanglot qui s'acheva en gémissement. Elle surprit en elle un désir bizarre de se trouver dans une plaine désolée et d'y pouvoir crier éperdument sans être entendue.

La fenêtre était grande ouverte sur la belle nuit blanche et brillante qui sentait les roses. Un autre arome encore, complexe, indéfinissable et d'une ineffable suavité imprégnait l'atmosphère sans l'alourdir... La maison reposait dans le grand silence du sommeil qui engourdissait les gens et les choses.

La chaleur se faisait plus intense.

Myrtée se glissa vers l'escalier, descendit d'un pas qui ne touchait les marches qu'à peine, traversa le salon, fit jouer une serrure, poussa les contrevents et se trouva dans le jardin.

Flore, vivante ce soir, et tout habillée de clarté au milieu des roses folles de leurs parfums, prit cette humble mortelle pour une nymphe ou une fée, tant elle était blanche et légère.

Myrtée gagne le parc. Les petits souliers d'argent courent sans but précis, sur le sable voilé de blanc. A mesure qu'elle approche de la pièce d'eau, elle commence d'ouïr, comme naguère, en compagnie de Marie, les musiques ailées qui se mêlent aux senteurs grisantes.

Très haut, dans le bleu de la nuit, la lune est toute ronde et pure comme une perle. Les roseaux du rivage encadrent un miroir étincelant.

Myrtée ne cesse de penser à la petite mariée heureuse. Oh ! le beau soir d'amour ! Peut-être qu'à cette heure même, dans l'autre parc, les jeunes époux sont seuls. *Elle* porte encore sa toilette blanche et le clair de lune la nimbe de tulles merveilleux. *Lui* la contemple. Elle lève les yeux, ils se sourient, ils s'embrassent...

Penchée sur la balustrade de marbre blanc, Myrtée regarde l'eau. Elle se dit :

— Si je tombais et que cette onde magnifique se refermât sur moi, nul ne le saurait ce soir... Seules, Hébé impassible et la lune — au bout d'un temps que nul n'aurait compté — verraient traîner sur l'eau une robe de satin, des voiles et le petit masque blanc d'un visage couronné de fleurs...

Elle se dit :

« Quand on est très malheureux, on se sent attiré par l'eau perfide et par la Mort, une divinité pâle, pâle dont on croit rencontrer, en se penchant ainsi, les yeux fascinateurs. »

Myrtée continue de regarder l'eau féerique, mais si elle y croit distinguer un visage, des yeux, ce ne sont point ceux de la Mort. Il lui paraît que la Mort, occupée ailleurs, sans doute, est bien loin d'ici et qu'il ne conviendrait point de l'appeler par une nuit si ardente et si belle, dans ce coin de parc où le divin Eté vient de naître et qu'à travers les siècles écoulés, la grâce éternelle d'Hébé a consacré à la Jeunesse ; il lui paraît que les parfums qui passent et les musiques de fête qui chantent dans l'air, sont les messagers de la Vie.

(à suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.